



Montréal, le 22 juin 2020

Monsieur Justin Trudeau
Premier ministre du Canada
justin.trudeau@parl.gc.ca

Monsieur Yves-François Blanchet
Chef du Bloc québécois
Yves-Francois.Blanchet@parl.gc.ca

Monsieur Andrew Sheer
Chef du parti conservateur
andrew.scheer@parl.gc.ca

Monsieur David Weber
Porte-parole en matière d'Élimination de la
pauvreté pour le Parti vert
david.weber@partivert.ca

Monsieur Jagmeet Singh
Chef du Nouveau parti démocratique
Jagmeet.singh@parl.gc.ca

Objet : Rendre plus accessible le soutien financier destiné aux personnes handicapées dans le cadre de la COVID-19

Messieurs,

Les récentes mesures annoncées par le gouvernement fédéral témoignent de la reconnaissance que la pandémie de la COVID-19 touche particulièrement les Canadiennes et Canadiens handicapés. Bien que ceux-ci doivent composer avec de multiples surcoûts depuis déjà trois mois, leurs enjeux spécifiques ont été peu considérés et adressés par les différents ordres gouvernementaux. Dans ce contexte, la COPHAN salue l'annonce d'offrir un soutien financier spécifique aux personnes handicapées. Nous tenons toutefois à souligner qu'attribuer ce soutien en fonction d'un certificat valide pour le crédit d'impôt pour personnes handicapées exclut une partie des personnes ayant des limitations fonctionnelles. Nous appuyons par conséquent les suggestions émises par le Regroupement des organismes de personnes handicapées de la région 03 (ROP 03) par l'entremise de la lettre qu'il vous a envoyée le 15 juin dernier et faisons les mêmes demandes.

Puisque le crédit d'impôt pour personnes handicapées est non remboursable, il est loin d'être utilisé par l'ensemble des personnes à qui il s'adresse, en particulier par celles qui sont le plus en situation de pauvreté ou de précarité financière. Pour en bénéficier, les personnes doivent faire des longues démarches souvent coûteuses et qui, au final, ne bénéficient qu'à celles et ceux qui travaillent et paient des impôts à la fin de l'année. De plus, nous sommes également d'avis que la pandémie accroît les délais déjà longs pour obtenir un rendez-vous auprès de professionnels de la santé afin de remplir le formulaire de demande de crédit d'impôt.

En considération de ce qui précède, nous appuyons les suggestions du ROP 03 qui sont de :

- Accorder un délai supplémentaire permettant aux personnes actuellement éligibles au crédit d'impôt pour personnes handicapées d'en faire la demande et de prolonger les versements attribués cette année aux personnes qui se qualifieraient à celui-ci et au REEI dans la prochaine année et ce idéalement jusqu'au 1er juin 2021;
- Bonifier le REEI, via l'augmentation significative du bon canadien pour l'épargne-invalidité pour l'année fiscale 2020 en raison de la COVID-19.

Ces mesures permettraient d'assurer que les personnes handicapées qui sont en situation de pauvreté bénéficient du soutien financier et de soutenir leur épargne. Évidemment, il faudrait par la suite s'assurer de bien communiquer ces informations à l'ensemble de la population pour que toutes et tous fassent lesdites demandes par la suite et qu'elles puissent réellement bénéficier des annonces.

Nous vous prions, Messieurs, d'accepter nos sincères salutations.



Paul Lupien
Président par intérim
Confédération des organismes de personnes handicapées du Québec (COPHAN)

C.C.

Monsieur Jean-Yves Duclos, président du Conseil du Trésor
jean-yves.duclos@parl.gc.ca

Mme Carla Qualtrough
Ministre de l'Emploi, du Développement de la main d'œuvre et de l'Inclusion des personnes handicapées
carla.qualtrough@parl.gc.ca